

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0052**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Acquisition d'un tènement immobilier situé 109, rue de Gerland et appartenant aux consorts Guerre

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 30 mars 2015**Décision n° CP-2015-0052**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition d'un tènement immobilier situé 109, rue de Gerland et appartenant aux consorts Guerre**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par une mise en demeure d'acquiescer déposée en mairie de Lyon le 7 juillet 2014, les consorts Guerre ont fait savoir leur intention d'aliéner le tènement immobilier leur appartenant sis 109, rue de Gerland à Lyon 7°.

Ce tènement comporte un bâtiment sur rue à usage commercial et d'habitation, en partie occupé, soit 2 commerces et 4 logements ainsi que 32 garages, locaux et 13 parkings sur cour arrière, en partie occupés également. La parcelle d'assiette d'une superficie de 2 744 mètres carrés est cadastrée BT 36.

Ledit tènement est concerné au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH) par 2 emplacements réservés, à savoir l'ER n° 12 pour la création d'une voie nouvelle et l'ER n° 17 pour l'extension d'un équipement public métropolitain actuellement occupé par la direction de la propreté.

L'acquisition de ce tènement présente donc un double intérêt compte tenu de sa situation.

En effet, cette propriété jouxte le site métropolitain de Gerland qui regroupe 3 subdivisions de la direction de la propreté et qui rencontre des problèmes de places de stationnement tant pour le personnel que pour le parc des poids lourds. L'adjonction de ce tènement permettrait ainsi d'assurer une meilleure gestion du stationnement, des équipements de lavage et de la distribution du carburant.

Par ailleurs, la maîtrise foncière de ce tènement permettra à terme de créer une liaison majeure est/ouest entre la rue de Gerland et le boulevard de l'Artillerie d'une part, et la liaison de cette zone d'activités est avec le nouveau cœur de quartier de Gerland dont la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bon Lait, d'autre part.

Enfin, la maîtrise de cette propriété valorisera à terme un ensemble de terrains contigus appartenant à la Métropole de Lyon et actuellement occupés sur une emprise de 24 379 mètres carrés par la direction de la propreté puis, dans un délai de moyen à long terme, pourra permettre de réaliser en centre ville une opération de développement urbain lors de la relocalisation définitive des services de la propreté.

Aux termes du compromis, l'acquisition se ferait au prix de 1 400 200 €, biens partiellement occupés, se décomposant comme suit :

- 1 272 000 € à titre d'indemnité principale,
- 128 200€ à titre d'indemnité de emploi.

Ce prix, admis par France domaine, sera payable en 2 versements :

- un premier versement de 980 140 €, soit 70% du prix, après signature de l'acte définitif,
- le solde, soit 420 060 €, à la libération des lieux par le vendeur et au plus tard le 31 décembre 2015

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 25 février 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant total de 1 400 200 € payable en 2 versements :

a) - l'un de 980 140 € après signature de l'acte définitif,

b) - l'autre de 420 060 €, à la libération des lieux par le vendeur et au plus tard le 31 décembre 2015, d'un tènement immobilier cadastré BT 36 situé 109, rue de Gerland à Lyon 7° et appartenant aux consorts Guerre, en vue de la création d'une voie nouvelle et de l'extension d'un équipement public métropolitain.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1759, le 15 septembre 2014 pour la somme de 14 235 000 € en dépenses et 600 000 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 2112 - 2113 et 21321 - fonction 581, pour un montant de 1 400 200 € correspondant au prix de l'acquisition et de 20 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.